

Programme de Formation

« Bien gérer son Tiers Payant »

1. **Objectifs pédagogiques :**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Mémoriser le fonctionnement des régimes obligatoires et complémentaires en France
- Paramétrer convenablement le progiciel en vue d'éliminer les impayés
- Renforcer les procédures d'organisation du tiers payant sur le point de vente
- Intégrer les différents cas d'exonération et les corriger sur le progiciel
- Déterminer et traiter sur le progiciel les différents types de rejets de sécurité sociale
- Distinguer les différentes procédures de facturation des mutuelles ainsi que les cas particuliers

2. **Public et Prérequis :**

La formation proposée par FM PROGESTION vise tous les salariés de magasins d'Optique et/ou d'Audioprothèse, qu'ils soient diplômés ou non diplômés.

Pour suivre le programme, aucune condition d'accès particulière n'est prérequis (aucun niveau d'études minimum exigé, ni diplôme).

3. **Durée :**

La formation sera assurée sur une période d'une journée, soit une durée totale de 7 heures.

4. **Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

Les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre pour la formation sont :

- Prise en main du logiciel à distance ou séance de formation en salle avec vidéoprojecteur
- Supports visuels via PowerPoint
- Supports de formation disponibles via un espace formation personnel en ligne pour chaque stagiaire (site www.fmprogestion.fr - « Espace Formation »).
- Études de cas concrets
- Alternance entre apports théoriques et mises en situation pratiques des stagiaires.

La formation sera assurée par Madame Florie Martinez, responsable formation au sein de la société FM PROGESTION.

5. Contenu détaillé de la formation :

La formation « Bien gérer son Tiers Payant » se déroulera de la manière suivante :

- Présentation du formateur et tour de table des stagiaires
- Présentation de la formation, du programme abordé et des objectifs pédagogiques

- ☒ **MODULE 1 : AMO / AMC / Réseaux et Certifications**
 - Temps d'échange entre le formateur et les stagiaires

- ☒ **MODULE 2 : Procédures Générales pour la Gestion du Tiers Payant**
 - Temps d'échange entre le formateur et les stagiaires
 - QCM et corrections sur Module 1 et 2

- ☒ **MODULE 3 : Traitements des différents motifs de Rejets de Sécurité Sociale**
 - Mise en situation pratique – Cas concrets de traitements des rejets

 - Débriefing de la formation – Derniers temps d'échanges entre le formateur et les stagiaires

6. Evaluation des acquis en fin de formation :

Validation des acquis en fin de formation.

Une feuille d'émargement sera signée à la demi-journée par les stagiaires.

À l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise aux stagiaires.

7. Modalités d'inscription :

Les dates de formation proposées variables.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription, merci d'adresser un mail à contact@fmprogestion.fr

Il sera appliqué un délai minimum de 15 jours entre la date de la demande et la date de la formation souhaitée.

8. Tarifs :

Pour toute demande de renseignement sur les tarifs, merci d'adresser un mail à contact@fmprogestion.fr

9. Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Merci de contacter Mme Florie Martinez, la référente handicap à l'adresse suivante : contact@fmprogestion.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

10. Contact :

Responsable Formation : Florie Martinez – 06 77 74 72 49 – contact@fmprogestion.fr